

LNA SANTE
Société Anonyme au capital de 21 418 832 euros
Siège social : 7 boulevard Auguste Priou
44120 VERTOU
388 359 531 RCS NANTES

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

MODIFICATION DE LA REPARTITION PAR OBJECTIF

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 1^{er} avril 2006 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat pour une durée de 18 mois, ladite autorisation a été reconduite chaque année par l'assemblée générale annuelle depuis cette date, et notamment par l'assemblée générale mixte en date du 22 juin 2022 pour une durée de 18 mois.

A la date du 16 novembre 2022, la Société, dont le capital social est composé de 10 709 416 actions, détient directement 234 960 actions, soit 2,19 % du capital.

Le conseil d'administration, réuni le 16 novembre 2022, a décidé de réaffecter les 144 017 actions affectées à l'objectif suivant : *(iv) conserver les actions afin de les remettre en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe*, ainsi que les 24 938 actions affectées à l'objectif suivant : *(ii) remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital*, aux deux objectifs suivants : *(iii) disposer d'actions pouvant être remises à ses dirigeants et salariés ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-177 et suivants du code de commerce, d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du code de commerce ou de plans d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du code du travail et (v) annuler tout ou partie des actions ainsi achetées.*

En conséquence, au 16 novembre 2022, les 234 960 actions auto-détenues par la Société sont réparties entre les objectifs suivants :

Objectifs du programme de rachat	Nombre d'actions auto-détenues allouées
Assurer la liquidité de l'action de la Société	30 408
Disposer d'actions pouvant être remises à ses dirigeants et salariés ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-177 et suivants du code de commerce, d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes dans les conditions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du code de commerce ou de plans d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants du code du travail	152 500
Annuler tout ou partie des actions ainsi achetées	52 052